

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 9 décembre 2014, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<i>Immeuble(s) affecté(s)</i>	<i>Nature des dérogations demandées</i>
Adresse : 8650, boul. Taschereau Lots : 1 838 731 et 4 183 336 Zone : R07C Dossier : 610-L-14-035	– Autoriser un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,10 au lieu du 0,15 exigé
Adresse : 9180 boulevard Leduc Lot : PC-27999 Zone : L11C Dossier : 610-L-14-037	– autoriser une superficie d'enseigne de 35 m ² sur la façade latérale au lieu de 19 m ² prescrit.

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 12 novembre 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 9 décembre 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 19^e jour du mois de novembre 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.